

## ÉDITORIAL

Pour sa première édition, le Salon de l'Éducation qui s'est tenu à la porte de Versailles à Paris du 24 au 28 novembre a connu un incontestable succès avec une affluence de l'ordre de 450 000 visiteurs. Cette manifestation regroupait plusieurs salons dont Educatec 99 auquel l'EPI a participé activement sur son stand et en organisant par ailleurs trois tables rondes<sup>1</sup> portant sur « La politique de déploiement des T.I.C. dans le système éducatif », « Internet à l'école » et « l'École et les logiciels libres, quel avenir ? »

Le débat sur les logiciels libres a confirmé l'engagement de l'association sur ce dossier<sup>2</sup>. En effet, depuis le numéro 94 de *la Revue*, nous publions des articles sur Linux vu par des enseignants non informaticiens. Nous pensons que ce système d'exploitation et les logiciels libres ouvrent des perspectives pour le déploiement des Technologies de l'Information et de la Communication dans le système éducatif. Le faible coût, la robustesse de Linux et son caractère coopératif sont des qualités de nature à séduire les enseignants et les responsables administratifs. Sa capacité à fonctionner sur des machines déjà anciennes, qui casse la fuite en avant technologique dont le système éducatif se passerait bien, peut être également pour beaucoup dans son avenir immédiat au sein des établissements scolaires. Le MENRT ne s'y est d'ailleurs pas trompé en signant, il y a quelques mois, un accord cadre avec l'Association Francophone des Utilisateurs de Linux et des Logiciels Libres (AFULL).

Loin de nous l'idée irréaliste de prôner l'abandon séance tenante de tout autre système d'exploitation ! Il n'est pas question pour chacun d'entre nous de perdre le bénéfice de compétences chèrement acquises. Il nous semble par contre qu'une association comme l'E.P.I. - qui a toujours milité pour la liberté des choix - se doit de faire une place dans ses réflexions, ses publications et ses propositions aux solutions alternatives.

---

1. Voir compte rendu sous la rubrique Informations Générales.

2. Voir dossier « Linux et les logiciels libres » en pages 169-206.

Elle souhaite, à terme, adapter ses principaux logiciels éducatifs et certains de sa bourse de diffusion (en accord avec leurs auteurs) à la plate forme Linux. Car une partie du problème est là. Linux ne se développera dans le système éducatif - et avec lui les logiciels libres - que si les enseignants et les élèves peuvent disposer de didacticiels en nombre significatif. Si Linux est déjà pour beaucoup le choix judicieux pour le développement de serveurs Internet et Intranet, il lui reste à faire ses preuves dans d'autres domaines de l'enseignement.

Il nous a paru également important de faire connaître dans ce numéro la proposition de loi numéro 117 des sénateurs Laffitte, Cabanel et Trégouët<sup>3</sup>. Elle résulte d'une démarche originale, puisqu'un premier projet a été soumis à concertation sur le site Internet du Sénat entraînant une nouvelle écriture où il est maintenant question d'une « Agence du logiciel libre » qui n'est pas sans rappeler certains aspects de l'Atelier National des Logiciels (ANL) déjà proposé par l'EPI, depuis plusieurs années, aux différents responsables du système éducatif.

Dans la logique de cet engagement sur le dossier des logiciels libres, l'E.P.I. sera présente à « Linux-Expo », les 1, 2 et 3 février 2000, au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris, pour y présenter des expériences dans le monde scolaire. D'autres précisions seront données dans un prochain numéro d'Epi.Net et disponibles sur notre site Web.

Un débat de fond est en train de s'instaurer sur l'implication des pouvoirs publics dans une politique volontariste des logiciels. Il fait suite à des débats plus anciens - survenus probablement trop tôt - dans lesquels l'E.P.I. s'était à l'époque engagée. Une fois de plus l'association entend apporter sa contribution car il s'agit aussi de la maîtrise intellectuelle par les enseignants de leurs outils professionnels.

Jean-Bernard VIAUD  
Président de l'EPI  
Paris, décembre 1999

---

3. Voir dans le dossier « Linux et les logiciels libres » en pages 203-205.